

Loi retraites, une analyse constitutionnelle critique

vendredi 16 juin 2023, par Julien Giudicelli

1. Pierre Rosanvallon, professeur au Collège de France, aussi estimé que généralement mesuré, a récemment déclaré, à propos du conflit social relatif à la loi retraites¹ allongeant l'âge de départ à 64 ans, et de l'intransigeance du pouvoir, « Nous sommes en train de traverser, depuis le conflit algérien, la crise la plus grave que la France ait connue »². Ses propos, inhabituellement forts, résument à eux seuls l'ampleur du malaise social suscité par la réponse du pouvoir, résolu à faire passer à tout coût cette « réforme » que le coronavirus avait empêchée et qui, de systémique (système de retraites par points) devint seulement paramétrique (en substance, n'agissant qu'en regard du critère de l'âge de départ et de la durée de cotisation).

Vous pouvez lire ce document pleine page [ICI](#)